

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2016-10-184 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2016;

3.2 Séance extraordinaire du 20 septembre 2016.

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2016.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2016

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Entente avec L'OMH – location d'une parcelle de terrain – jardin communautaire;

8.1.2 Entente avec les propriétaires du dépanneur Huard – location d'une parcelle de terrain – abribus;

8.1.3 Achat de deux jeux de basket – parc Pomerleau;

8.1.4 Résolution d'appui / obligations prévues à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Municipalité Les Escoumins.

9. Adoption des règlements

9.1 Règlement numéro 617 – Installation sanitaire pour le traitement des eaux usées sur la rue Desruisseaux;

9.2 Règlement numéro 567A – Ajout de la nouvelle règle au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

9.3 Règlement numéro 582A – Ajout de la nouvelle règle au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

9.4 Règlement numéro 618 – Sur les équipements et les risques incendies.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel
ET RÉSOLU QUE le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-10-185 ^{3.1} **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016:**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé, avec l'ajout à la résolution numéro 2016-09-177 « **Considérant Que** le Corridor panoramique défini pour **la municipalité d'Ascot Corner** est situé seulement sur le chemin de la Rivière le long de la rivière Saint-François dans la zone agricole ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-10-186 ^{3.2} **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016:**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Pierrette Hardy concernant la commandite pour le journal du Haut-Saint-François, publicité pour le Salon des artisans.

Monsieur Jean-Guy Larouche concernant la possibilité d'avoir une redevance d'Hydro-Sherbrooke pour nos citoyens.

Monsieur Paul-Émile Laliberté concernant:

- La raison pour laquelle la vente de véhicules dans les entrées de cour est possible et non sur les pelouses ;
- La possibilité d'avoir une entente pour le déneigement et l'entretien d'été pour le chemin Gendron.

Monsieur Bertrand Ash concernant:

- La fête de la St-Jean, il n'y avait pas de drapeau du Québec, la directrice des loisirs s'occupe de quel organisme ?
- La raison pour laquelle, elle demande que les organismes soient conformes pour les permis du MAPAQ et boisson.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 03.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2016 et en fait la lecture.

7.1.1

2016-10-187 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2016 au montant de **153 549.58 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse n'a rien de spécial à signaler.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - Une rencontre avec le Ministère pour les fusions des OMH ;
 - Le travail des budgets 2017 au cours des mois d'octobre et novembre.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Les travaux à venir ; asphalte, niveleuse, fossé, regards, etc. ... sur les rues Boislard, Albert et Domaine Québécois ;
 - Les lignes de rue à certains endroits dans la municipalité.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les activités à venir : la réunion du journal communautaire, le brunch des Chevaliers de Colomb dimanche dernier avec une mention spéciale à Pascal Plamondon et une nouvelle programmation d'automne pour les loisirs ;
 - La Fête nationale et le Carnaval, on travaille avec les moyens financiers de la municipalité ;
 - Des travaux faits par la Municipalité dans le but de mettre en place de saines habitudes de vie.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - La première ébauche reçue des règlements d'urbanisme ;
 - Le rapport des permis de construction, un seul émis en septembre ;
 - Le comité toujours au travail pour le projet de la piste cyclable sur la voie ferrée.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - Le rapport incendie du mois de septembre ;
 - La négociation à nouveau, des ententes avec la S.Q., les MRC et les municipalités.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - Le projet des réseaux de la rue Desruisseaux et les travaux à venir ;
 - La journée pour l'environnement, seulement 19 personnes ont participé et tout c'est bien déroulé.

8.1.1

2016-10-188 ENTENTE AVEC L'OMH – LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - JARDIN COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années les locataires de l'OMH utilise une parcelle de terrain située sur le terrain de la municipalité pour un jardin, une remise et des balançoires;

CONSIDÉRANT QU' il est important de régulariser la situation avec un contrat de location;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE** le conseil municipal approuve le projet de contrat de location avec l'Office municipal d'habitation d'Ascot Corner (OMH) numéro A.C.2016-10-188.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2016-10-189 ENTENTE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU DÉPANEUR HUARD – LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – ABRIBUS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un espace de 6 pieds par 12 pieds pour l'installation d'un abribus le long de la route 112;

CONSIDÉRANT QU' il est important de régulariser la situation avec un contrat de location;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **QUE** le conseil municipal approuve le projet de contrat de location avec les propriétaires du dépanneur Huard sur la route 112, Ascot Corner numéro A.C.2016-10-189.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2016-10-190 ACHAT DE DEUX JEUX DE BASKET – PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE nous avons des demandes pour l'installation de jeux de basket au parc Pomerleau;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ces jeux seraient un atout de plus dans le parc pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **QUE** le conseil municipal approuve l'achat et l'installation de deux jeux de basket au parc Pomerleau pour un montant de 3294.04 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : Fonds de roulement / remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-10-191

8.1.4

RÉSOLUTION D'APPUI – OBLIGATIONS PRÉVUES À LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – MUNICIPALITÉ LES ESCOUMINS :

CONSIDÉRANT QUE la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec prévoit des obligations pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs visés par ladite stratégie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs prévus à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable doivent, avant le 1^{er} septembre 2017, effectuer des recherches de fuites à leur réseau d'eau potable, y effectuer les réparations, ainsi que déterminer le type de compteur d'eau potable à installer dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux, ainsi que dans un échantillon déterminé d'immeubles résidentiels, pour ensuite acquérir et installer lesdits compteurs;

CONSIDÉRANT QUE les obligations municipales à respecter nécessitent des ressources financières importantes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas les ressources financières appropriées pour effectuer lesdites acquisitions et travaux;

CONSIDÉRANT QU' il n'est prévu aucun programme de subvention pour aider les municipalités au financement desdites acquisitions et travaux;

CONSIDÉRANT QU' il ne peut être requis des propriétaires des bâtiments visés et pour lesquels des compteurs doivent être installés à déboursier des frais pour ce faire, alors que les autres propriétaires de la municipalité n'y seront pas tenus;

CONSIDÉRANT QU' en date du 4 avril 2016, la municipalité Les Escoumins a adopté et adressé au MAMOT une résolution par laquelle elle requiert de celui-ci la mise en place d'un programme de subvention pour aider financièrement les municipalités qui devront, avant le 1^{er} septembre 2017, procéder à l'inspection de leur réseau d'eau potable pour y déceler les fuites et les réparer, ainsi qu'à déterminer, acquérir et installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et un échantillon déterminé de résidences de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de toutes les municipalités du Québec est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **QUE** le conseil municipal appui la municipalité Les Escoumins requérant la mise en place d'un programme de subvention pour aider les municipalités à financer les travaux de recherche et de réparation des fuites

au réseau d'eau potable et pour la détermination du type de compteur d'eau, leur acquisition et installation dans les immeubles industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés, municipaux et un échantillon déterminé de résidences de la municipalité et ce avant le 1^{er} septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1
2016-10-192 RÈGLEMENT NUMÉRO 617 – INSTALLATIONS SANITAIRES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RUE DESRUISSEAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 617 – règlement pour les installations sanitaires pour le traitement des eaux usées de la rue Desruisseaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2
2016-10-193 RÈGLEMENT NUMÉRO 567A – AJOUT DE LA NOUVELLE RÈGLE AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 567A – règlement pour l'ajout de la nouvelle règle au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.3
2016-10-194 RÈGLEMENT NUMÉRO 582A – AJOUT DE LA NOUVELLE RÈGLE AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 582A – règlement pour l'ajout de la nouvelle règle au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.4
2016-10-195 RÈGLEMENT NUMÉRO 618 – SUR LE ÉQUIPEMENTS ET LES RISQUES INCENDIES:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 618 – règlement sur les équipements et les risques incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.
2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 30.
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.
Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jean-Guy Larouche concernant les saines habitudes de vie, selon plusieurs experts on devrait faire la promotion du végétarisme.

Monsieur François Lefèbvre concernant des informations sur les travaux du chemin Desruisseaux.

Madame Pierrette Hardy concernant:

- Des informations de dépenses du prix des bottes de travail qui n'est pas le même ;
- Les travaux forfaitaires du réseau - Aquatech.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 38.

13.
2016-10-196 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : Lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

